

Juin 23, 2021

Chers partenaires travaillant sur les questions de données,

Conformément aux principes et engagements énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM), et en préparation du premier examen régional de la mise en œuvre du GCM en Afrique, le Réseau des Nations Unies sur les migrations (UNNM) et la Commission de l'Union africaine (AUC) organisent une consultation de toutes les parties prenantes concernées pour un engagement et une participation transparentes, inclusives, diverse et significatives de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du GCM en Afrique. Ces consultations thématiques des parties prenantes seront conduites sous les auspices de l'UNNM avec des agences assignées à des rôles de co-responsable.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (AUC) ont l'honneur de vous inviter aux premières consultations des parties prenantes africaines pour l'examen régional de la mise en œuvre de la GCM sur le thème " **Garantir un débat public, l'élaboration de politiques et la coopération en termes de migration fondés sur la connaissance des faits** " en Afrique, le mardi 6 juillet 2021, de 10h à 12h (GMT).

Le but de cet exercice est de faciliter et d'élargir la collaboration et la participation au processus d'examen régional et continental, et de recueillir les expériences et les points de vue des parties prenantes autour des objectifs suivants :

- Faire le point sur l'état d'avancement global de la mise en œuvre des objectifs du GCM ;
- Identifier les principaux défis, opportunités, lacunes et problèmes émergents ;
- Identifier les bonnes pratiques établies et émergentes et les enseignements tirés ;
- Identifier les besoins en ressources et les besoins de renforcement des capacités ;
- Formuler des recommandations.

Cette consultation des parties prenantes se concentrera sur l'objectif du GCM centré sur les données en particulier :

- **Objectif GCM 1** : Collecter et utiliser des données précises et désagrégées comme base pour des politiques fondées sur des preuves
- **Objectif GCM 3** : Fournir des informations précises et opportunes à toutes les étapes de la migration
- **Objectif GCM 7** : Résoudre et réduire les vulnérabilités liées à la migration
- **Objectif GCM 17** : Éliminer toutes les formes de discrimination et promouvoir un discours public fondé sur des preuves pour façonner les perceptions de la migration
- **Objectif GCM 23** : renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour une migration sûre, ordonnée et régulière

Par conséquent, nous vous invitons à vous inscrire en ligne et à participer par le biais d'une réunion virtuelle. À cet effet, nous sommes ravis de partager l'ordre du jour de cette consultation des parties prenantes (annexe 1), la note conceptuelle ci-jointe (annexe 2) et un bref descriptif de l'examen régional de la mise en œuvre du GCM.

Le lien pour la réunion : Inscription ici :

https://zoom.us/webinar/register/WN_z333Guc_TayfojUoOPNYeg Meeting ID: 933 5797 2269



Des traductions instantanées en Anglais, Français et Arabe seront disponibles

Annexe 1 – consultation des parties prenantes :

Mardi 6 juillet 2021, de 10h à 12h (GMT) Session virtuelle (Zoom)	
1000 – 1005	Bienvenue - introduction
1005 – 1020	GCM – Revue du Pacte Mondiale pour les Migration
1020 – 1025	Garantir un débat public, l'élaboration de politiques et la coopération en termes de migration fondés sur la connaissance des faits – Introduction à la thématique des données du GCM
1025 – 1050	Présentations suivies de Question & Réponses <ul style="list-style-type: none">• Disponibilité, désagrégation et utilisation des données (25');• Diversité, Inclusion et Cohésion Sociale (25');• Renforcement des capacités (25');
1050 – 1115	
1115 – 1140	
1140 – 1150	Synthèse et Conclusion
1150 – 1200	Recommandations



Annexe 2 – Consultation des parties prenantes Note conceptuelle :

Consultations des parties prenantes pour l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Afrique

« Garantir un débat public, l'élaboration de politiques et la coopération en termes de migration fondés sur la connaissance des faits »

(abordant les objectifs du MCG 1, 3, 7, 17 et 23)

6 juillet 2021, 10h-12h (GMT) Session en ligne (Zoom)

NOTE CONCEPTUELLE

1. Introduction

Conformément aux principes et engagements énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM), et en préparation du premier examen régional de la mise en œuvre du GCM en Afrique, le Réseau des Nations Unies sur les migrations (UNNM) et la Commission de l'Union africaine (AUC) organisent une consultation de toutes les parties prenantes concernées pour un engagement et une participation transparentes, inclusives, diverse et significatives de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du GCM en Afrique. Ces consultations thématiques des parties prenantes seront conduites sous les auspices de l'UNNM avec des agences assignées à des rôles de co-responsable.

Des groupes ont été constitués autour des quatre thématiques suivantes :

- **Domaine thématique 1** : Assurer des migrations volontaires, ordonnées et régulières (répondant aux objectifs 2, 5, 6, 12, 18 du GCM)
- **Domaine thématique 2** : Protéger les migrants grâce à des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits (répondant aux objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13, 21 du GCM)
- **Domaine thématique 3** : Soutenir l'intégration des migrants et leur contribution au développement (répondant aux objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22 du GCM)
- **Domaine thématique 4** : Garantir un débat public, l'élaboration de politiques et la coopération en termes de migration fondés sur des données factuelles (répondant aux objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du GCM)

Cette note conceptuelle se concentre sur les consultations des parties prenantes dans la thématique 4. L'OIM co-dirige cette consultation en collaboration avec l'AUC et la CEA. Ce groupe se concentrera sur « Garantir un débat public, l'élaboration de politiques et la coopération en termes de migration fondés sur la connaissance des faits ». Cette consultation des parties prenantes portera sur les objectifs suivants du GCM 1, 3, 7, 17 et 23 :



- **Objectif GCM 1** : Collecter et utiliser des données précises et désagrégées comme base pour des politiques fondées sur des preuves
- **Objectif GCM 3** : Fournir des informations précises et opportunes à toutes les étapes de la migration
- **Objectif GCM 7** : Résoudre et réduire les vulnérabilités liées à la migration
- **Objectif GCM 17** : Éliminer toutes les formes de discrimination et promouvoir un discours public fondé sur des preuves pour façonner les perceptions de la migration
- **Objectif GCM 23** : renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour une migration sûre, ordonnée et régulière

L'amélioration de la prise de décision sur la migration fondée sur les données et la garantie d'une collaboration étroite entre les parties prenantes des données sur la migration sont au cœur du GCM. Le premier objectif du GCM est axé sur l'amélioration des standards des données migratoires. La communauté internationale a besoin d'une base factuelle fiable et ventilées qui reflète la complexité et la dynamique des mouvements des personnes et qui éclaire les politiques, les pratiques et l'opinion publique sur la migration, ainsi que sur le développement, l'aide humanitaire et autres des champs.

Conformément aux objectifs du GCM, la AUC, l'OIM-GMDAC, l'OCDE et le bureau statistique de la Suède ont créé en 2021 le Réseau africain de données sur les migrations (AMDN). L'AMDN vise à promouvoir un échange continental de bonnes pratiques sur les questions de données migratoires, faciliter la coordination et la collaboration entre les membres du réseau dans la mise en œuvre d'initiatives liées aux données migratoires, et améliorer leur efficacité par la diffusion et la sensibilisation.

2. Objectifs des consultations

Le but de cet exercice est de faciliter et d'élargir la collaboration et la participation au processus d'examen régional et continental, et de recueillir les expériences et les points de vue des parties prenantes autour des objectifs suivants :

- Faire le point sur l'état d'avancement global de la mise en œuvre des objectifs du GCM ;
- Identifier les principaux défis, opportunités, lacunes et problèmes émergents ;
- Identifier les bonnes pratiques établies et émergentes et les enseignements tirés ;
- Identifier les besoins en ressources et les besoins de renforcement des capacités ;
- Formuler des recommandations.

3. Contenu et format

La consultation consistera en une séance plénière, suivie de trois présentations et de questions-réponses sur des sujets pré-identifiés.

- I. Accueil - introduction (Contexte/Objectifs/Orientation) (5') ;
- II. Introduction au GCM (15') ;
- III. Introduction au domaine thématique 4 (5') ;
- IV. Présentation suivie de questions-réponses et recommandations :
 - a. Disponibilité, désagrégation et utilisation des données (25') ;
 - b. Diversité, Inclusion et Cohésion Sociale (25') ;



- c. Renforcement des capacités (25') ;
- V. Synthèse & Conclusions (10') ;
- VI. Recommandations et voie à suivre (10').

Les « présentations » aborderont les cinq objectifs du GCM pertinents pour cette consultation, l'objectif 23 figurant dans deux groupes compte tenu de sa nature large et globale. Des présentations seront faites par 2 intervenants pour chaque sujet. Une présentation de 5 à 7 min est prévue pour chaque intervenant afin de laisser 10 minutes pour discuter et poser des questions. Les sessions « Présentations » viseront à répondre aux questions suivantes :

- a. Où en sommes-nous des objectifs X et X au niveau continental ?
- b. Quels sont les principaux défis dans la mise en œuvre de ces objectifs X et X ?
- c. Quelles bonnes pratiques et des enseignements ont émergé depuis le début du GCM ?
- d. Quels sont les projets et les ressources qui pourraient soutenir la réalisation de ces objectifs ?
- e. Quelles sont les recommandations pour la mise en œuvre des objectifs X et X pour les 12 prochains mois ?

Une note de synthèse de la consultation sera rédigée et rendue publique après la consultation.

4. Équipe organisatrice

Cette consultation des parties prenantes est conçue et mise en œuvre par un sous-groupe de travail sur l'engagement des parties prenantes et les agences des Nations Unies engagées mentionnées plus tôt. Ce groupe est dirigé par l'OIM et codirigé par la AUC et la CEA avec le soutien de l'UNNM.

5. Participants

La participation à la consultation des parties prenantes doit être équilibrée en termes de géographie/région, genre et domaine de travail/secteur. Selon le paragraphe 44 du Pacte mondial, les parties prenantes comprennent : les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de la diaspora, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'homme, la Croix-Rouge internationale et le Mouvement du Croissant-Rouge, les universités, les médias et les autres parties prenantes concernées. Les parties prenantes sont libres de transmettre l'invitation à leurs collègues et partenaires.

6. Résultats attendus et prochaines étapes

Participation significative, inclusive, transparente et diversifiée des parties prenantes à l'examen des progrès accomplis vers les objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du GCM en Afrique. Un rapport de synthèse sera rédigé par le groupe de travail régional, le Réseau des Nations Unies sur les migrations (avec les contributions des parties prenantes participant à la consultation), pour être publié sur la page Web du Réseau des Nations Unies sur les migrations (UNNM).

Liste des participants : Liste principale des participants GCM _multi-stakeholder_meeting _8-9_December 2020.xlsx

7. Documents de référence

- GCM (Pacte mondial pour la migration)
- GCR (Pacte mondial pour les réfugiés)
- Note conceptuelle de l'examen régional du GCM
- Aide-mémoire de consultation et de rapport : Examen régional de l'Afrique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
- Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
- Stratégie de données de migration de l'OIM
- Page Web du Réseau africain de données sur les migrations (AMDN) ([ici](#))
- GMDAC Renforcement de la capacité de données sur la migration ([ici](#))
- Diversité, inclusion et cohésion sociale - Initiative Core Resources ([DISC Digests](#))
- Académie mondiale des médias sur la migration ([ici](#))

8. Principes directeurs du processus de consultation :

Les principes suivants guideront la conception et la mise en œuvre de la consultation des parties prenantes :

- Transparence : Générer un appel large à l'engagement de toutes les parties prenantes concernées et fournir un canal ouvert et égal pour recevoir des contributions.
- Inclusivité : Créer un espace pour l'accès le plus large possible à toutes les parties prenantes concernées à travers différentes formes d'engagement.
- Diversité : garantir un accès non discriminatoire à tous, avec une attention particulière aux voix sous-représentées et aux migrants en situation de vulnérabilité ; et
- Participation significative : Fournir un accès effectif à tous les processus de préparation et de suivi dans le contexte de l'examen régional et encourager la mobilisation de ressources pour permettre la participation des parties prenantes concernées.



Annexe 3 - Contexte de l'examen régional de la mise en œuvre du PMM :

La conférence sur l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial vise à fournir une plateforme aux États membres et à toutes les parties prenantes concernées pour examiner la mise en œuvre du Pacte mondial et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial dans la région, mettre en évidence les défis, les opportunités et bonnes pratiques, identifier les lacunes, discuter des priorités régionales et des ressources nécessaires à la mise en œuvre du GCM.

La consultation réunira les parties prenantes pour :

- a) Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial dans la région, conformément aux principes directeurs énoncés dans la résolution 73/195 ;
- b) Discuter des défis et des opportunités pour un engagement significatif des parties prenantes dans la région; et
- c) Formuler des messages et des recommandations clés pour informer la Conférence régionale d'examen ainsi que le Forum d'examen des migrations internationales 2022.